

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)
FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

Pour être admissible, vous devez entre autres :

- Être propriétaire-occupant;
- Être de citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent;
- Être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur de la portion résidentielle, en excluant le terrain, est inférieure ou égale à 150 000 \$;
- Avoir un revenu du ménage inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme.

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Municipalité : _____
Nom du propriétaire 1 : _____ Âge : _____
Nom du propriétaire 2 : _____ Âge : _____
Adresse : _____
No. civique, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Est-ce votre logement à titre de résidence permanente ? ☐ Oui ☐ Non
Téléphone : _____ (Domicile) _____ (autre préciser)
Occupation : _____

REVENU* DU MÉNAGE

Moins de 41 000 \$	☐	41 001 \$ à 51 000 \$	☐
51 001 \$ à 61 000 \$	☐	61 001 \$ à 71 000 \$	☐
71 001 \$ à 81 000 \$	☐	81 001 \$ à 90 000 \$	☐
		90 001 \$ et plus	☐

Montant : _____

Nombre de personnes vivant dans ce logement ? _____

** Le revenu du ménage comprend : les revenus du propriétaire-occupant, ceux du conjoint et 25 % des revenus des autres membres du ménage de 18 ans et plus ne fréquentant pas un établissement scolaire à temps plein.*

TYPE DE BÂTIMENT

Maison unifamiliale	☐	Duplex	☐
Maison mobile	☐	Autre :	☐

Immeuble composé d'une partie résidentielle et d'une autre non résidentielle ☐

Le bâtiment est-il desservi par un système d'aqueduc ? ☐ Oui ☐ Non

Le bâtiment est-il desservi par un système d'égout ? ☐ Oui ☐ Non

Valeur uniformisée du bâtiment* _____ **valeur du bâtiment uniquement, excluant la valeur du terrain, qui apparaît sur le compte de taxes*

Année de construction : _____

Avez-vous déjà bénéficié du programme ? (cocher)

RénoRégion ☐ Réparation d'urgence ☐ RénoVillage ☐

DÉFECTUOSITÉ* DU BÂTIMENT

Cochez la ou les défectuosités touchant votre bâtiment

	Bon	Passable	Mauvais	Détails :
Fondation	☐	☐	☐	_____
Toiture	☐	☐	☐	_____
Structure	☐	☐	☐	_____
Portes et fenêtres	☐	☐	☐	_____
Plomberie	☐	☐	☐	_____
Chauffage	☐	☐	☐	_____
Électricité	☐	☐	☐	_____
Autres :	☐	☐	☐	_____

** Les travaux admissibles au PRR sont ceux qui visent à corriger des défectuosités majeures du bâtiment.*

Note importante :
Ce formulaire doit être retourné à la MRC de Memphrémagog afin qu'un inspecteur vous contacte dans le but de déterminer votre admissibilité au programme et s'il y a lieu de remplir une demande d'aide.